

intervention examens préventifs



Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de la Mutualité Partena (disponible sous iOS et Android) et envoyez-la-nous.

Ou déposez le document dûment complété en agence. Vous pouvez aussi l'adresser à :

Mutualité Partena, Sluisweg 2 bte 1 - 9000 Gent

Davantage d'informations: www.partena-mutualite.be

La Mutualité Partena

accorde une intervention de 10 euros par examen de dépistage des allergies, des maladies cardiovasculaires, des affections des voies respiratoires, du cancer, du diabète et/ou de l'ostéoporose, et ce jusqu'à concurrence de 3 consultations et/ou examens par an. L'examen doit être effectué u avoir été prescrit par un médecin.

Que faire pour en bénéficier?

- Faites compléter et viser le document par le médecin traitant.
- Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de la Mutualité Partena et envoyez-la-nous.
Ou renvoyez le document dûment complété à l'adresse mentionnée ci-dessus, ou encore remettez-le à votre agence locale.

Coordonnées du client ou vignette

--

A compléter par le médecin traitant

J'atteste, par la présente, avoir effectué auprès de :

Nom : Prénom :

en date du :

un examen préventif pour le dépistage :

- du diabète
- du cancer
- des maladies cardiovasculaires
- de l'ostéoporose
- des allergies
- des affections des voies respiratoires

Signature ou cachet du médecin traitant

Codes de nomenclature : ostéoporose : **809406** ; cancer : **809410** ; respiratoire : **809432** ; cardiovasculaire : **809454** ; diabète : **809465** ; allergie : **809476**



GT07611D000000246851100